

Bienvenue au parc de la Cité

OUVERT DE 7 H À 23 H

SENTIERS ET PISTES FERMÉS EN TOUT TEMPS



Éclairage Revêtement Activités

	Éclairé	Poussière de pierre	Asphalte	Patins à roues	Vélo	Marche	Chien en laisse autorisé	Ski de fond	Raquette
4 saisons	●	●	●	●	●	●	●	●	●
seul en hiver	●	●	●	●	●	●	●	●	●
hiver	●	●	●	●	●	●	●	●	●

Un pictogramme en rouge indique que cette activité est permise en été seulement.

- Circuit autour du bassin 2,7 km
- Route verte 1,1 km
- HIVER**
- 1 3,7 km
- 2 0,6 km
- 3 0,9 km
- 2,7 km
- 7,6 km

- Accès au parc
- 🎡 Aire de jeux
- 🍴 Aire de pique-nique
- 📖 Bibliothèque
- 💰 Boutique de location
- 🏂 Butte à glisser hivernale, éclairage jusqu'à 22 h 30
- 🎈 Cerf-volant
- 🌊 Fontaine
- 🚲 Halte cycliste
- 🚲 Jeux d'eau
- 🚲 Location de pédalos
- 🔍 Observation
- 🚶 Passerelle
- 🏠 Patinoire hivernale, éclairage jusqu'à 22 h 30
- 🏠 Pavillon d'accueil
- 🏠 Préau
- 🏠 Premiers soins
- 🏠 Relais des patineurs
- 🔍 Renseignements
- 🍴 Restauration
- 🅑 Stationnement
- ☎ Téléphone public
- 🚻 Toilettes
- 🚶 Tunnel
- 🌿 Zone de conservation

Autorisation de promener un chien tenu en laisse d'une longueur de moins de 2 mètres, dans les endroits désignés seulement.

IL EST INTERDIT DE :

- 🚫 jeter des déchets ailleurs qu'aux endroits prévus;
- 🚫 faire usage d'armes à feu ou à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète, de piège ou de collet;
- 🚫 se baigner;
- 🚫 cueillir des plantes, des champignons et des fruits ou d'endommager les arbres;
- 🚫 faire des feux, de camper, d'utiliser des barbecues;
- 🚫 quitter les sentiers aménagés;
- 🚫 circuler en véhicule motorisé;
- 🚫 nourrir, poursuivre, capturer ou toucher un animal sauvage;
- 🚫 introduire des espèces végétales ou animales.